

Cabinet du maire et des élus »

Cabinet du maire et des élus • 1983-2020

[Open in Bach](#)

Date de l'unité documentaire 1983-2020

Description physique

5,47 ml, 37,9 Go

Nombre d'unités de niveau bas

442

Métrage linéaire

4,54

Support

Papier et électronique

Organisme responsable de l'accès intellectuel

Archives municipales de Nancy

Langue des unités documentaires

Français

Origine

Nancy. Cabinet du maire et des élus

Biographie ou histoire

Historique

L'autorité territoriale d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public peut constituer un cabinet dont les membres, appelés collaborateurs de cabinet, lui sont directement rattachés et l'assistent dans sa double responsabilité politique et administrative. Les collaborateurs de cabinet sont régis par l'article 110 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Fonctions et activités

Le cabinet du maire assiste le maire et assure l'interface entre les élus, les citoyens et les services. Il veille à la

mise en oeuvre des orientations prises par la municipalité.

C'est un organe dédié aux élus pour faciliter l'exercice de leurs missions. Il assure des missions administratives, notamment la gestion de l'agenda des élus, leur secrétariat, l'organisation des audiences des habitants, associations et organismes extérieurs. Il organise l'expression politique du maire et de la municipalité, conseille les élus et les aide à préparer les décisions politiques. Il prépare les discours, supervise le protocole et l'organisation des manifestations publiques. Il supervise l'information des citoyens mise en oeuvre par la direction de la communication. Il organise les relations avec les médias, locaux et nationaux, et assure le suivi des doléances des habitants, en lien avec les élus de quartier et les services municipaux concernés.

Organisation interne

Le cabinet du maire est organisé de la manière suivante :

- un directeur de cabinet qui dirige le cabinet et exerce des fonctions politiques ;
- un chef de cabinet qui exerce des fonctions administratives ;
- un secrétariat particulier du maire ;
- un secrétariat du cabinet ;
- des collaborateurs de cabinet (chargés de mission) qui assistent les élus.

Le cabinet travaille en étroite relation avec le service de la communication et le service du protocole, auquel ces derniers sont rattachés, mais également avec le directeur général des services et les collaborateurs des groupes d'élus.

Informations sur les modalités d'entrée

53 W. – Versement de Dominique Flon, adjoint au maire, du 12 novembre 1991 (24 liasses, 0,80 ml).

70 W. – Versement du cabinet du 3 décembre 1992 (14 articles, 0,24 ml).

870 W. – Versement du 28 décembre 2015 (15 articles, 0,48 ml).

940 W. – Versement de Christian Parra, adjoint au maire, du 7 février 2018 (6 articles, 0,14 ml).

1005 W. – Versement du cabinet du 6 mars et 7 juillet 2020, mars 2021 (5 boites, 27 objets, 0,90 ml).

1010 W. – Versement du cabinet du 29 juin 2020 (4,2 Go ; 20 650 fichiers).

1011 W. – Versement du cabinet du 29 juin 2020 (33,7 Go ; 55 187 fichiers).

1016 W. – Versement du cabinet du 1er octobre 2019 (12 boites, 1,92 ml).

Statut juridique

Archives publiques

Communicabilité

Accès conformément à la réglementation en vigueur pour les archives publiques.

Sources complémentaires

Sources internes

Archives modernes

3 D. Administration de la commune (1790-1982).

Rédacteur de la description

Germain Dufay

Informations sur la description

Répertoire dressé conformément à l'ISAD(G). Indexation conforme aux normes AFNOR et au thésaurus des archives locales en vigueur.

Descripteurs

Sujet : élu • maire • vie politique

Cotes extrêmes

53 W 1-26 ; 70 W 1-14 ; 870 W 1-15 ; 940 W 1-6 ; 1005 W 1-32 ; 1010 W 1-13 ; 1011 W 1-170 ; 1016 W 1-172